

*Impôt sur le revenu*

dollars. Les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social diminueraient radicalement, et cet argent servirait à améliorer le sort des Canadiens.

Au terme de ma brève intervention, j'aimerais poser deux questions à la Chambre. Qu'arriverait-il si les entreprises qui s'implantent là où la disparité régionale est évidente bénéficiaient d'un crédit d'impôt de 150 p. 100 qui engloberait leurs déductions pour amortissement et leurs frais de main-d'œuvre pendant les trois premières années d'exploitation? Je ne parle pas d'une subvention pure et simple, mais je propose plutôt qu'on permette aux nouvelles sociétés et à d'autres qui prennent de l'expansion de déduire ces frais des impôts qu'elles paieront à l'avenir, ce qui fournirait à l'investisseur l'occasion de récupérer son placement, plus 50 p. 100, et ses frais de main-d'œuvre pour les trois premières années, plus 50 p. 100. Nous créerions ainsi une nouvelle société qui paierait des impôts, ainsi que des emplois dont nous avons tant besoin, sans que le Trésor fédéral contribue, puisque nous ne ferions que remettre à plus tard la perception des impôts de la nouvelle société.

Qu'arriverait-il si l'impôt sur les gains en capital était aboli? A l'heure actuelle, les énormes frais administratifs qu'entraîne la perception de cet impôt sont probablement supérieurs à l'impôt lui-même. Même si nous admettons que le gouvernement perçoit 400 millions de dollars en impôts sur les gains en capital, je pense qu'il gagnerait encore davantage en le supprimant, car cela attirerait les investisseurs canadiens et étrangers et, partant, créerait des emplois, de nouveaux contribuables et de nouvelles entreprises.

J'exhorte le gouvernement à étudier ces deux propositions. Comme moi, il arrivera peut-être à la conclusion qu'elles sont constructives et qu'elles nous permettraient de grossir les rangs des contribuables et d'augmenter nos recettes au profit de tous les Canadiens. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne fait que proposer la perception de nombreux petits impôts ici et là, alors qu'il aurait dû servir à créer un climat propice au développement industriel.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Monsieur le Président, le fait que les députés de la majorité n'interviennent pas au cours du débat amène à s'interroger sur la valeur de nos débats. C'est une question qui préoccupe les habitants de ma région, tout comme le projet de loi C-139 qui les affecte durement.

Hier, nous avons débattu d'un projet de loi qui réclame le plus énorme pouvoir d'emprunt de notre histoire. Aujourd'hui, nous étudions l'un des projets de loi les plus volumineux de l'histoire de la législation fiscale puisqu'il contient 290 pages. Nous aimerions bien que le gouvernement attache davantage d'importance à la qualité qu'à la quantité. C'est d'autant plus vrai avec le projet de loi que les 290 pages qui le composent ne représentent que des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas d'un projet de loi nouvelle, ni d'une amélioration à la législation, mais d'un bric-à-brac d'amendements qui représente difficilement à mes yeux un progrès.

C'est d'autant plus vrai que les budgets revêtent une importance capitale pour les investissements et le bien-être du pays. On peut voir que le gouvernement n'a pas l'intention d'améliorer la situation ni le climat des investissements ni même de permettre aux Canadiens de planifier l'avenir. Loin de rendre la législation de l'impôt sur le revenu plus rationnelle, le gouvernement la rend en réalité plus complexe encore. Il parle

d'étalement du revenu; libre à chacun de s'y retrouver ensuite. Il veut réduire la déduction pour amortissement, supprimer les échappatoires. Seulement, dans bien des cas, le gouvernement se contente de créer de nouvelles taxes. Si votre entreprise met une voiture à votre disposition, si votre employeur vous concède un prêt ou si vous avez souscrit une police d'assurance-vie, attendez-vous à payer des impôts. Les contribuables vont payer davantage d'impôts et plus souvent.

Ce qu'il faut se demander, c'est si le gouvernement n'est pas en train de changer de politique. Auparavant, les intérêts des prêts souscrits pour contribuer aux REER étaient déductibles. Plus aujourd'hui. Le gouvernement réduit le dégrèvement pour dividendes et limite le montant des frais de scolarité déductibles. Nous constatons donc que dans ces domaines, le gouvernement n'offre plus les mesures d'encouragement qu'il accordait auparavant. Lorsque vous contribuez à un REER ou investissez dans des actions ou suivez des cours, vous aviez le droit de déduire les frais de votre revenu imposable.

Le projet de loi ne fait qu'empirer la situation. Plusieurs de mes collègues l'ont déjà fait remarquer. Quantité de contribuables vont devoir se faire aider pour remplir les formules du gouvernement, remplir leur déclaration d'impôt en particulier. Dans la plupart des cas, les frais encourus ne sont pas déductibles.

Le gouvernement insiste néanmoins pour que les impôts soient payés. Le projet de loi C-139 autorise le gouvernement à saisir 90 jours à l'avance l'argent qu'un contribuable doit à un débiteur fiscal. En d'autres termes, cela revient à une saisie-arrêt par anticipation. Le projet de loi prévoit également que si un contribuable n'a pas payé ses impôts, le ministère du Revenu est en droit de saisir son entreprise et de l'administrer aux fins de recouvrement des impôts impayés. Le ministère du Revenu va devenir le grand administrateur des faillites. J'en ai froid dans le dos rien qu'à imaginer le ministère du Revenu en train de saisir les sociétés. Qui va traiter avec les entreprises saisies? Est-ce que les fonctionnaires fédéraux vont les gérer correctement? Qui va décider quand elles vont être saisies? C'est probablement la question la plus importante que l'on doive se poser. Quelles répercussions ces pouvoirs accrus vont-elles avoir sur une population qui est déjà déçue par la politique et l'autoritarisme du gouvernement?

Avec ce projet de loi, le gouvernement donne d'une main pour reprendre de l'autre. D'un côté, on diminue le taux d'imposition le plus élevé de l'impôt, mais de l'autre, on supprime l'indexation à l'inflation. Très probablement, avec le nouveau budget, le gouvernement va cesser de donner, mais il va continuer de prendre. C'est un véritable cercle vicieux. A moins que le gouvernement n'adopte une attitude toute autre et présente un budget dont les options sont fondamentalement politiques. Le gouvernement va jouer les héros en diminuant le taux le plus élevé de l'impôt, alors que déjà, dans la loi de l'impôt sur le revenu, les dispositions d'indexation à l'inflation remplissaient exactement la même fonction.

Certes, il y a des points positifs dans le projet de loi. En cas de séparation des conjoints, ceux-ci vont pouvoir se partager les fonds déposés dans leur REER. De plus, et ceci revêt une grande importance pour les gens de ma région, les frais de déplacement pour raisons médicales vont bénéficier d'une exonération fiscale plus réaliste. Dans bien des cas, les habitants